



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100813

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/10/2024 15H45 C:005360 I:17352
V/REF : 964574
V/Email reçu le Jeudi 10/10/2024 a 15H45

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 03486
IMMEUBLE : 91/93 L'EUROPE -3486
91/93, BOULEVARD DE L'EUROPE
. 69008 LYON

Vaulx en Velin, le 22 Octobre 2024

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N91 EUROPE - ACCES SOUS-SOL POSSIBLE PAR ASCENSEUR
MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE FERME PORTE ESCALIER 6EME ETAGE
REGLAGE FERME PORTE ESCALIER 5EME ETAGE
REGLAGE FERME PORTE ESCALIER 4EME ETAGE
REGLAGE FERME PORTE ESCALIER 3EME ETAGE
REGLAGE FERME PORTE ESCALIER 1ER ETAGE
REGLAGE FERME PORTE ESCALIER RDC
REGLAGE FERME PORTE ESCALIER SOUS-SOLS - 1 2EME PORTE
REGLAGE POIGNEE SERRURE AU SOUS-SOLS - 1 2EME PORTE (POIGNEE TOMBANTE)
Donneur d'ordre : Mme J. DEFDAF

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 18/10 A 08H00 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
REGLAGE DE 7 FERME-PORTES AU NIVEAU DES MONTEES D'ESCALIER
REMPLACEMENT DE LA SERRURE DE LA PORTE D'ACCES AU SOUS-SOL
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 18/10/24 a 16H17 Mme J. DEFDAF

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100813

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	55,62	55,62
7,00	MS00022-Reglage ferme porte hydraulique	2	80,90	566,30
1,00	MS00039-Rempl.Serrure 1 pt portes ext.	2	60,67	60,67
TOTAL H.T.				682,59
T.V.A. a 10,00%				68,25
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>750,84</u>

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 964574 du 10/10/2024

Réc.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

Lieu d'intervention

AVENUE DE L'EUROPE
69008 LYON

THCMEIPCI Txv hors contra Menuiseries int Partie cne int.

02-EE-2212-ENT-61567100

Marché : M - 230809003-1

03486-00001 LES ALLEES DE L'EUROPE LYON

Délai

Date limite exécution : 25/10/2024

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	55,62	55,62	5,56	61,18
MS00022 Règlage de ferme porte hydraulique graissage des paumelles, pulvérisation de poudre, graphite sur pêne dormant, gâche et canon de serrure, réglage vitesse de fermeture, avec remplacement éventuel du bras, y compris toutes sujétions ACCES AU SOUS SOLS POSSIBLE PAR ASCENSEUR. - 91 AVENUE DE L'EUROPE 69008 LYON - * Réglage ferme porte escalier 6e étage * Réglage ferme porte escalier 5e étage * Réglage ferme porte escalier 4e étage * Réglage ferme porte escalier 1e étage * Réglage ferme porte escalier RDC * Réglage ferme porte escalier sous sols - 1 deuxième porte	6,00	80,90	485,40	48,54	533,94
MS00018 Réglage Serrures 1 point, porte intérieure, label NF coffre en acier embouti époxy, 1 clé nickelée, têtère acier, pêne et fouillotaiton cloison 10 mm, y compris toutes sujétions 91 Avenue de l'europe 69008 LYON. Reglage poignée serrure au sous sols - 1 deuxième porte (poigneetombante)	1,00	55,62	55,62	5,56	61,18

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



Bon de Commande

N° : 964574 du 10/10/2024

Réc.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Total H.T.	596,64
Total TVA	59,66
Total TTC	656,30

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DEFDAF Jasmine le 10/10/2024

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **AVENUE DE L'EUROPE 69008 LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **10/10/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 964574